



Litige responsabilité civile

Par **Maxime**, le **16/02/2011** à **06:49**

Bonjour, Il y a de cela quatre mois, une personne proche de moi a fait marcher sa responsabilité civile pour la chute de la moto, l'expert est passé, a validé le dossier, la réparation a été effectuée et mon assurance me demande d'avancer une franchise de 450 euros. Je l'ai fait mais depuis mon assurance m'annonce qu'il ne me rembourseront que lorsqu'ils auront reçu le paiement de la compagnie adverse. Cela fait maintenant deux mois que j'attends le remboursement... La seule réponse que j'ai, c'est que la compagnie adverse fait la sourde oreille... Quels recours puis-je avoir en la possession pour faire avancer le dossier et surtout me faire rembourser? Merci d'avance

Par **chaber**, le **16/02/2011** à **11:08**

BonjourrrrrnVotre assureur vous a indemnisé selon le contrat franchise déduite. Ensuite il effectue un recours auprès de l'adversaire tant pour son compte que pour le votre afin de récupérer votre franchise.rnrnSelon les dossiers ce recours peut être plus ou moins long.rnrnSi ce recours n'aboutit pas et que les responsabilités sont clairement établies votre assureur ira en justice. Cela peut prendre plusieurs mois et vous devrez attendre